

PROCES-VERBAL
du Conseil d'Administration du lundi 27 novembre 2017

Ordre du jour :

I) Conseil d'administration

- a. Installation du nouveau conseil d'administration
- b. Installation des différentes commissions
- c. Règlement intérieur du conseil d'administration
- d. Autorisation de signature

II) Affaires financières

- a. Examen du Projet de Budget 2018
- b. Décision Budgétaire Modificative
- c. Convention relative à la restauration lors de la formation continue

III) Affaires pédagogiques

- a. Présentation des Indemnités de Missions Particulières (IMP)
- b. Projet Danse au collège
- c. Dispositif Devoirs faits
- d. Evaluations 6^{ème}

IV) Autres questions

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h08.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Riquéna, ATOSS.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Principale présente l'ordre du jour, en y ajoutant les points suivants :

- III) Affaires pédagogiques
 - c. . Dispositif Devoirs faits
 - d. Evaluations 6^{ème}

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des présents.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

I.a : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Principale énonce les résultats des élections des différentes catégories représentées au conseil :

- | | | |
|--|---------|------------------|
| - <u>Parents</u> : | 52,03 % | 6 sièges pourvus |
| - <u>Personnels d'enseignement et d'éducation</u> : | 100 % | 6 sièges pourvus |
| - <u>Personnels administratif, ouvrier et de service</u> : | 71,43 % | 2 sièges pourvus |
| - <u>Elèves</u> : | 100 % | 2 sièges pourvus |

Madame la Principale déclare le conseil installé pour l'année scolaire 2017-2018.

Arrivée de Madame Minaldi à 18h15.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

I.b : INSTALLATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Madame la Principale rappelle aux membres du conseil d'administration le rôle de la commission permanente. Elle se réunira notamment lors de la composition de la structure pédagogique.

- MEMBRES DE DROIT

Présidente : Mme CRETON, Chef d'établissement
Mme OILLIC, Principale adjointe
M. GIRARD, Gestionnaire

- REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS

*** 3 au titre des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance ou de documentation**

Titulaires

M. JEGO
M. SABLE
M. RIVERAIN

Suppléants

M. LEGRAS
Mme FOUGERAY
M. PHOCION

*** 1 au titre des personnels administratifs ou d'intendance, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service ou de laboratoire**

Titulaire

M. RIQUENA

Suppléant

M. Lepage

- REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

*** 3 représentants élus des parents**

Titulaires

Mme BONNIN
Mme DOUIN
Mme DESCARPENTRIS

Suppléants

Mme TURBET
Mme BENTZ
Mme MINALDI

*** 1 représentant élu des élèves**

Titulaire

M. RAGAINÉ

Suppléant

Mme AMAOUZ

- REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

Titulaire

Mme MORICE

Suppléant

M. BALANDRAUD

MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

La décision de réunir le conseil de discipline, à la demande d'un membre de la communauté éducative, appartient au chef d'établissement.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, Chef d'établissement
Mme OILLIC, Principale adjointe
M. GIRARD, Gestionnaire

- REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS

*** 4 au titre des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance ou de documentation.**

Titulaires

M. HUTEAU
M. LEGRAS
Mme FOUGERAY
M. RIVERAIN

Suppléants

Mme ROUSSEAU
Mme BERROU
M. JEGO
M. SABLE

*** 1 au titre des personnels administratifs ou d'intendance, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service ou de laboratoire.**

Titulaire

M. COTTEREAU

Suppléant

M. PEZARD

- REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

*** 3 représentants élus des parents d'élèves**

Titulaires

M. LEBLOND
Mme DECAUX
Mme DESCARPENTRIS

Suppléants

Mme DOUIN
Mme TURBET
Mme BENTZ

*** 2 représentants élus des élèves**

Titulaires

M. RAGAINÉ
M. AMAOUZ

Suppléants

Mme AMAOUZ
M. PHOCION

MISE EN PLACE DU CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)

Cette commission mène des actions dans les domaines de la santé, sécurité, citoyenneté.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, Chef d'établissement
Mme OILLIC, Principale adjointe

Représenteront :

- **la collectivité de rattachement :** Mme MORICE
- **la commune :** Mme GAUTUN
- **les parents :** Mme DESCARPENTRIS
- **les enseignants :** M. HUTEAU
M. JEGO
M. PHOCION
- **les ATOSS :** M. PEZARD
- **les élèves :** M. PHOCION
M. AMAOUZ

Mme BRETON, Infirmière
Mme PAUTREL, Assistante Sociale

MISE EN PLACE DE LA CHS (Commission Hygiène et Sécurité)

La CHS a pour mission de promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels, et contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, Chef d'établissement
Mme OILLIC, Principale adjointe

Représenteront :

- **la collectivité de rattachement :** Mme MORICE
- **la commune :** Mme GAUTUN
- **les parents :** Mme DOUIN
Mme MINALDI
- **les enseignants :** M. HUTEAU
M. LEGRAS
- **les ATOSS :** M. LEPAGE
- **les élèves :** M. PHOCION
M. AMAOUZ

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Comme le préconisent les textes, Madame la Principale souhaite que des parents d'élèves puissent intégrer cette commission s'ils le souhaitent.

- MEMBRES DE DROIT

Mme CRETON, Chef d'établissement
Mme OILLIC, Principale adjointe
M. GIRARD, Gestionnaire

Représenteront :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - les parents : | Mme MINALDI
Mme BENTZ |
| - les enseignants : | Mme BERROU
M. PHOCION |
| - les ATOSS : | M. RIQUENA |
| - les élèves : | Mme AMAOUZ |

<p>PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du lundi 27 novembre 2017 N° de la séance : 3</p>

I.c : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

* Chaque membre recevra 10 jours à l'avance un ordre du jour précis.

* L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement, toutefois chacun des membres du conseil a la faculté de faire inscrire une autre question à l'ordre du jour à condition :

- que la question proposée au conseil relève de sa compétence.
- que la question proposée soit déposée au secrétariat au minimum 48h avant la date retenue pour la réunion.

* Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

* L'ordre du jour, explicite, est approuvé en début de séance.

* Un secrétaire de séance est nommé en début de séance.

* Les votes ont lieu à main levée hormis les cas où s'applique l'article 11 du décret 90-978 du 31 octobre 1990 (« Les avis émis et les décisions prises [...] le sont sur la base de votes personnels. Le vote secret est de droit si un membre du conseil le demande ; en cas de partage égal des voix, la décision revient au président du conseil d'administration. »).

* Le procès-verbal des séances est transmis simultanément aux membres titulaires après approbation par les autorités de tutelle. Il est aussi consultable sur l'Environnement Numérique de Travail (E-Lyco).

* Les délibérations sont affichées à l'entrée du collège, et sur l'Environnement Numérique de Travail du collège.

Après lecture du règlement intérieur du conseil à tous les membres, ceux-ci l'adoptent à l'unanimité des présents.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

I.d : AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame la Principale demande l'autorisation de passer des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part. Le plafond annuel de l'engagement pour un marché est de 230 000 € environ.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

II.a : EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2018

Monsieur le Gestionnaire explique aux membres du conseil d'administration que le projet de budget est un outil de gestion qui, dans le cadre de sa préparation et de son exécution, répond aux principes fondant le droit budgétaire français :

- L'annualité :
Le budget est voté pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre), donc, en tant qu'acte de prévision, il doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes prévisibles, en fonction des informations disponibles au moment de sa préparation, et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler (principe de sincérité budgétaire).
- L'unité :
Le budget doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'activité de l'établissement, et notamment l'activité pédagogique et éducative.
- L'universalité :
L'ensemble des recettes concourt au règlement de l'ensemble des dépenses.
- L'équilibre :
Le budget doit être voté et exécuté en équilibre réel. Cette notion ne correspond pas forcément à l'équilibre arithmétique des dépenses et recettes : le budget peut être équilibré avec un prélèvement sur les fonds de roulement.

Monsieur le Gestionnaire présente ensuite le projet de budget pour l'exercice 2018 (annexe 1), sous 3 services généraux et 2 services spéciaux ; et précise, avant d'informer du détail de chaque service, que pour :

- **Les services généraux :**

Ils totalisent 67532.28 € pour les dépenses et 67964.28 € pour les recettes. La différence de 432 € se révèle à cause des opérations spécifiques concernant le résultat des biens inventoriés qui doivent être présentés dans le service ALO.

La plus importante somme des recettes est la dotation du département qui s'élève à 40820.54 €, à laquelle il faut ajouter 417 € pour des crédits divers. Monsieur le gestionnaire précise que la dotation du département 2018 a été minorée de 5 % par rapport à celle de 2017 car le nombre de jours de fonds de roulement du collège au 31/12/2016 dépasse 60 jours : 79 jours exactement. Cette mesure est prise par le Département pour éviter que les fonds de réserves soient trop importants.

- **Les services spéciaux :**

Ils sont équilibrés à 121083.92 € en recettes et en dépenses.

⇒ **Le service SRH (Service Restauration et Hébergement) :**

- Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 111083.92 € et présente différentes prévisions de recette provenant des ventes de repas à :
 - ✓ 3,14 € pour les personnels du Conseil Départemental et les assistants d'éducation
 - ✓ 4,90 € pour les autres personnels administratifs et enseignants
 - ✓ 4 € pour les élèves du collège (la prévision a été faite sur la base de 145 élèves demi-pensionnaires et 136 jours de repas).
- 3,72 € pour les enfants des écoles de St Martin de Connée, Izé et Trans. Le prix ayant diminué par rapport à 2017 (3.92 €).
- Le prix de la nuitée reste à 10,50 € pour les quelques nuits facturées aux personnels éloignés de leur domicile qui sont hébergés dans l'appartement accueil selon une convention signée.

⇒ **Le service SBN (Service des Bourses Nationales) :**

- Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 000 €

Au cours de la présentation du projet de budget, Madame la Principale évoque le délai assez court accordé aux familles pour le paiement du séjour pédagogique à Val Thorens, dont le montant demandé a été fixé lors de la séance du 10 octobre 2017. Une vive discussion avec Madame Fougeray, à l'origine du projet, s'ensuit, car elle estime que la participation demandée aux familles aurait pu être votée lors du conseil d'administration du 06 juillet 2017. Madame la Principale rassure sur l'intérêt pédagogique de ce voyage, mais indique que des familles se retrouvent dans des situations financières compliquées.

Madame la Principale soumet au vote ce projet de budget 2018.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le projet de budget 2018.

Départ de Monsieur Boehler à 19h22.

<p>PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du lundi 27 novembre 2017 N° de la séance : 3</p>
--

II.b : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration qu'un réajustement de 123 € sur le service des bourses nationales a été effectué afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

II.c : CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION LORS DE LA FORMATION CONTINUE

Le Département de la Mayenne et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Mayenne ont en charge, au titre de leurs compétences respectives, un service public de restauration collective, lié pour l'un, à l'activité scolaire du collège, et pour l'autre, aux activités de la formation continue.

Compte tenu de l'intérêt général qui s'attache pour le Département, à une démarche d'optimisation des équipements de restauration qu'il exploite et pour la DSDEN, à la possibilité d'offrir à coûts mutualisés, des repas de qualité, le Département accepte d'accueillir au collège les stagiaires enseignants et administratifs de la DSDEN en formation.

Madame la Principale demande l'autorisation de signer la convention décrivant les conditions et les modalités de collaboration entre le Département de la Mayenne, la DSDEN de la Mayenne et le collège, dans le cadre de la restauration lors de la formation continue.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la signature de la convention relative aux prestations de restauration par le Département au profit de la DSDEN.

Départ de Monsieur Phocion à 19h24.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

III.a : PRESENTATION DES INDEMNITES DE MISSIONS PARTICULIERES (IMP)

Les 3,25 indemnités de missions particulières allouées au collège sont réparties, pour cette année scolaire, comme suit :

- 1 IMP RUPEN (Réfèrent pour les Usages PEdagogiques Numériques), affectée à Monsieur Phocion
- 0,25 IMP pour la coordination du dispositif Devoirs Faits, affectée à Madame Oillic
- Les 2 IMP restantes seront allouées au suivi des élèves décrocheurs et à d'autres projets.

Monsieur Legras déplore que l'attribution des IMP, et notamment celle pour le RUPEN, n'ait pas été décidée en concertation avec les enseignants concernés. Madame la Principale l'informe qu'il en sera discuté lors d'entretiens professionnels.

Départ de Madame Gautun et de Madame Morice à 19h28.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

III.b : PROJET DANSE AU COLLEGE

Madame la Principale présente le projet Danse au Collège, pour les élèves de 3^{ème}, en partenariat avec Mayenne Culture.

Ce projet s'inscrit dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC), et amène les élèves vers le monde du spectacle vivant.

Les élèves participeront à 12 heures d'ateliers de pratique artistique, et à 1,5 heure d'atelier de culture chorégraphique. Les enseignants bénéficieront de 3 heures d'accompagnement autour de la culture chorégraphique et de l'enseignement de l'histoire des arts.

Les élèves assisteront à un spectacle, et un atelier-rencontre avec les danseurs sera organisé au préalable.

Enfin, les élèves participeront à la journée rencontre des projets Danse au Collège et Lycée, le jeudi 31 mai 2018, afin de présenter leur travail aux autres établissements adhérant à ce projet.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention de partenariat avec Mayenne Culture, relative au projet Danse au Collège.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la signature de la convention relative au projet Danse au Collège.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

III.c : DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

Madame la Principale Adjointe présente le dispositif Devoirs Faits, mis en place au retour des vacances de la Toussaint.

Ce dispositif se déroule sur les heures de permanence, avec des enseignants ou les assistants d'éducation, pour les élèves proposés par les professeurs principaux, et qui sont volontaires.

Il permet de travailler sur les devoirs de certaines disciplines (mathématiques, français, ...), ou sur des thèmes plus transdisciplinaires (oral, remotivation, confiance en soi, ...).

Un bilan sur ce dispositif sera établi pour les familles.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 novembre 2017
N° de la séance : 3

III.d : EVALUATIONS 6^{ÈME}

Madame la Principale Adjointe informe les membres du conseil d'administration du passage des évaluations nationales pour les élèves de 6^{ème} au retour des vacances de la Toussaint, en indiquant qu'un élève, malade, n'a pas pu être évalué.

Elle précise que ces tests, en français et en mathématiques, se sont déroulés via une application informatique, et étaient encadrés par Monsieur Phocion et Madame Rousseau.

Une information préalable, à destination des familles, a été effectuée sur e-lyco. Les résultats de ces évaluations nationales seront également communiqués.

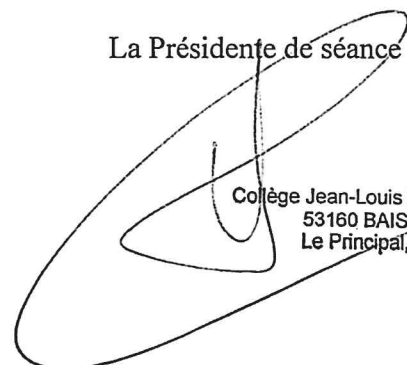
Les enseignants précise que certains élèves ont eu des difficultés à gérer leur temps lors du passage des épreuves, le nombre d'exercices n'étant pas indiqué au départ.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance



La Présidente de séance



Collège Jean-Louis Bernard
53160 BAIS
Le Principal,

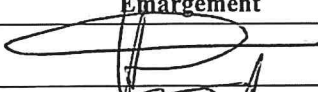

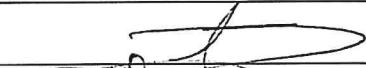
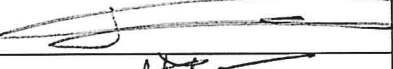

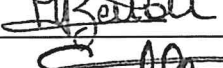
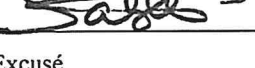

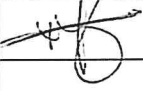

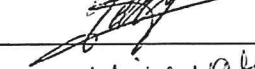

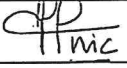
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 27 novembre 2017

N° de la séance : 2

Président de séance : Madame CRETON

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Madame CRETON	Principale	
	Madame OILLIC	Principale Adjointe	
	Monsieur GIRARD	Gestionnaire	
	Monsieur RAYON	Personnalité Qualifiée	Excusé
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Madame FOUGERAY	Personnel enseignant	
	Monsieur JEGO	Personnel enseignant	
	Monsieur LEGRAS	Personnel enseignant	
	Monsieur PHOCION	Personnel enseignant	
	Monsieur RIVERAIN - Remplacé par Madame BERROU	Personnel enseignant	
	Monsieur SABLE	Personnel enseignant	
Représentants des Personnels A.T.O.S.	Monsieur PEZARD	Personnel ATOSS	Excusé
	Monsieur RIQUENA	Personnel ATOSS	
Représentants des Parents d'élèves	Madame BONNIN - Remplacée par Madame DESCARPENTRIS	Parent d'élèves	
	Madame DECAUX	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Monsieur LEBLOND	Parent d'élèves	
	Madame MINALDI	Parent d'élèves	
	Madame TURBET	Parent d'élèves	
Représentants des Elèves	AMAOUZ Léa	Elève	Léa
	RAGAINÉ Axel	Elève	
Représentants des collectivités territoriales	Madame MORICE	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	
Invités	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	
	Monsieur BOEHLER	Agent comptable	